



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

08 NOV. 2017

3438

**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des**  
**Députés**  
Luxembourg

Luxembourg, le 08 novembre  
2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En septembre dernier, Monsieur le Ministre a annoncé de faire réaliser un audit des services du Ministère de l'Éducation nationale. Selon les propos de Monsieur le Ministre sur les ondes de radio RTL à l'émission « *Invité vun der Redaktioun* » en date du 28 septembre, une société extérieure sera chargée d'un audit afin de déterminer pourquoi les services du Ministère n'ont pas prévu le manque important de personnel enseignant à la rentrée scolaire 2017/2018.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre a-t-il chargé une société extérieure pour réaliser l'audit ?
- Dans l'affirmative, quelle société a été chargée ?
- La société a-t-elle déjà fourni les premiers résultats ?
- Dans l'affirmative, lesquels ?
- Dans la négative, quand le rapport de l'audit serait-il présenté ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen  
Députée

Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 14 décembre 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

14 DEC. 2017

Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire N° 3438 de Madame la Députée Martine Hansen**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Hansen.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 14 décembre 2017

Monsieur le Président de la Chambre  
des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la  
question parlementaire N° 3438 de Madame la Députée Martine Hansen**

Le ministère a chargé un expert externe avec une analyse des procédures de planification des ressources dans le domaine de l'enseignement fondamental. Ces travaux seront clôturés au cours du mois de janvier et présentés à la Commission parlementaire au début du mois de février 2018.

Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse